



# TENDER AMENDMENT

## RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency  
Mailroom  
30 Victoria street  
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

## Issuing Office:

Parks Canada Agency  
Mailroom  
30 Victoria street  
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada  
Salle du courrier  
30 rue Victoria  
Gatineau (Quebec) J8X 0B3

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

## Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada  
Salle du courrier  
30 rue Victoria  
Gatineau (Quebec) J8X 0B3

<b>Titre:</b> Installation d'un Générateur et matériels associés au Parc National et lieu Historique National du Canada Kejimikujik		
<b>Solicitation No.: / N° de l'invitation :</b> 5P201-18-0122/A	<b>Amendment No.: / N° de modification de l'invitation :</b> 004	<b>Date:</b> September 7, 2018  <b>Date :</b> 7 september 2018
<b>GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG :</b> PW-18-00837280		
<b>Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> September 12, 2018	<b>Time Zone:</b> Eastern Daylight Time (EDT)
<b>À :</b> 14h00	<b>Le :</b> 12 septembre 2018	<b>Fuseau horaire :</b> Heure avancée de l'est (HAE)
<b>Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à :</b> Christian Kagabo		
<b>Telephone No.: / N° de téléphone :</b> 819-420-5109	<b>Fax No.: / N° de télécopieur :</b> 819-420-9626	<b>Email Address: / Courriel :</b> <a href="mailto:Christianjoel.Kagabo@pc.gc.ca">Christianjoel.Kagabo@pc.gc.ca</a>
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



## MODIFICATION 004

Cette modification vise à :

- répondre aux questions;
- afficher l'addenda no. 1.;
- modifier le titre du projet.

pour l'offre à commande 5P201-18-0122/A.

### A. QUESTIONS ET REPONSES.

- Question 1** Il est indiqué dans les spécifications que des essais à 100 % doivent être effectués sur 24 h, est-ce bien ce qui est demandé? Cummins et d'autres grands fabricants offrent des essais de prototype qui incluent fort probablement des tests sur une période de 24 h et des tests jusqu'à la destruction. Normalement, les tests exigés sont effectués sur une période de 4 à 8 h, après l'installation de l'unité à sa destination finale dans le milieu pour lequel elle est conçue.
- Réponse 1** Nous accepterons le plan de tests proposé pourvu qu'un (prototype de génératrice) similaire ait été testé à pleine charge pendant 24 heures. Nous voulons être informé de tous les tests susmentionnés (test en usine pendant 4 h en mode Attente et test de 4 à 8 h, après l'installation de l'unité).
- Question 2** Article 26 32 13.01 et paragraphe 1.5.1.5.  
Pouvez-vous fournir des détails sur le réservoir journalier : capacité, contacteur de niveau, pompe, etc.?
- Réponse 2** Si la génératrice peut être raccordée au réservoir principal, il n'est pas nécessaire d'avoir un réservoir journalier.
- Question 3** Reportons-nous à l'article 26 32 13.01, paragraphe 2.1.3.2.  
Étant donné que la puissance de la génératrice au facteur de puissance à l'unité sera de 416 A ou, à 0,8 de puissance, de 520 A et que le CTA et la distribution sont évalués à 400 A, il semble improbable qu'une capacité de surcharge de 110 % (165 kW) soit nécessaire. Cette exigence peut-elle être supprimée?
- Réponse 3** Oui.
- Question 4** Article 26 32 13.01, paragraphe 2.2.11.  
Les petites génératrices n'ont pas de détecteur de température à résistance ou thermistor. Ce point peut-il être supprimé?
- Réponse 4** Oui.
- Question 5** Article 26 32 13.01, paragraphe 2.8.2.  
Quelle est la capacité de ce réservoir à carburant?
- Réponse 5** Aucun réservoir journalier n'est requis.
- Question 6** Article 26 32 13.01, paragraphe 2.8.3.  
Quelle est la capacité de ce réservoir à carburant?
- Réponse 6** Remarque : Nous suggérons d'éliminer le réservoir journalier et de raccorder plutôt le groupe électrogène au réservoir principal. Un réservoir journalier et une pompe ajoutent une certaine complexité sans aucun avantage.  
  
Le réservoir journalier sera éliminé.
- Question 7** Reportons-nous à l'article 26 32 13.01, paragraphe 2.13.4.1.  
L'exécution d'un test sur 23 heures semble quelque peu excessive et ajoutera considérablement aux coûts. Est-ce qu'un test de 4 heures sur banc de charge à

100 % de capacité serait acceptable? Ce sont les conditions types de la majorité de nos installations.

Réponse 7 Nous avons décidé que les tests seront effectués en fonction des résultats d'un prototype fonctionnant selon des limites établies. La génératrice en soi sera testée en usine en mode Attente puis testée sur place pendant 4 à 8 heures.

Question 8 Reportons-nous à l'article 26 32 13.01, paragraphe 2.13.4.2.  
Pour faire les tests à 110 % de la valeur assignée, la génératrice devra avoir une puissance nominale de 165 kW. Est-ce bien votre intention que la génératrice ait une puissance nominale de 150 kW ou de 165 kW?

Réponse 8 Voir ci-dessus.

Question 9 Article 26 32 13.01, paragraphe 3.2.5.  
Un test de 4 heures sur banc de charge à 100 % de capacité serait-il acceptable? Ce sont les conditions types de la majorité de nos installations.

Réponse 9 Voir ci-dessus.

Question 10 Article 26 36 23, paragraphe 2.2.5.  
Selon la taille et la forme du commutateur de transfert automatique (CTA) mural indiqué à E-04, il semble que votre intention soit d'avoir un modèle de CTA mural standard. Au point 2.2.5, on demande un commutateur de dérivation pour le CTA mural lequel aurait des dimensions de 83 po de hauteur x 30 po de largeur x 26 po de profondeur. Pouvez-vous confirmer que le commutateur de dérivation fait clairement partie des exigences?

Réponse 10 Le dispositif de dérivation n'est pas requis, il faut utiliser les CTA indiqués en annexe.

Question 11 Sur le dessin, on ne voit pas de fil de commande entre la chambre des appareils mécaniques et la génératrice.

Réponse 11 Les spécifications montrent clairement toutes les commandes qui doivent être en place pour le CTA et la génératrice. L'emplacement précis du câblage de commande sera établi une fois que l'emplacement du CTA et de la génératrice aura été décidé sur place, comme il est indiqué dans le dessin E-04.

Question 12 Le dessin E-02 montre l'installation du panneau d'interprétation. Cette installation a été faite dans le cadre d'un autre contrat et doit être supprimée.

Question 12 Veuillez vous assurer que le nouveau panneau électrique est de la même dimension que celui indiqué dans le dessin. Le panneau mentionné est un panneau d'interprétation qui se trouve ailleurs. Il a déjà été installé, ne fait pas partie du présent contrat et doit être supprimé du jeu de dessins.

## **B. ADDENDA.**

Voir le dossier DSP 2 – 5P201-18-0122A pour l'addenda no. 1.

## **C. TITRE DU PROJET.**

### **1. SUPPRIMER :**

**Titre:**

Générateur et matériels associés au Parc National et lieu Historique National du Canada Kejimikujik

### **2. INSERER :**

**Titre:**

Installation d'un Générateur et matériels associés au Parc National et lieu Historique National du Canada Kejimikujik

***Tous les autres termes et conditions resteront inchangés***